

DELIBERATION N° 174/77 : NOMINATION ET REMNERATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE
AUTONOME DE TELEDISTRIBUTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil d'exploitation de la Régie Autonome de Télédistribution a donné un avis favorable à la nomination de M. FIDANZA Charly, rédacteur à la Mairie et licencié en droit, comme Directeur de la Régie avec effet rétroactif à compter du 1er Janvier 1977.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- donne un avis favorable à la nomination comme Directeur de la Régie de Télédistribution à compter du 1er Janvier 1977, de M. FIDANZA Charly, né le 28 Juillet 1948, domicilié au F.P.A. N° 51 Chemin du Bon Curé à LUDRES et rédacteur stagiaire à la Mairie,

- le traitement de M. FIDANZA, Directeur à temps partiel de la Régie, est indexé sur l'indice des Secrétaires Généraux de 2000 à 5000 habitants / 1er échelon du grade, soit actuellement indice brut 300, majoré 271 pour un temps de travail hebdomadaire de 15 heures :
soit donc traitement brut
 indice 300 x 15 heures
 41 heures

- le traitement suivra l'évolution des traitements de la fonction publique décidée par les textes légaux et réglementaires. A titre de régularisation, ce traitement sera payable à compter du 1er Janvier 1977 et sera ensuite réglé mensuellement et à terme échu.